

Rapport de vote et d'engagement actionnarial 2025

Période couverte : 1^{er} janvier – 31 décembre 2025

Date de publication : 13/03/2026

HOMA CAPITAL

1 BOULEVARD PASTEUR, 75015 Paris

01.75.77.47.00

Contact : esg@homacapital.fr

Bilan du vote HOMA CAPITAL - SMALL MID CAPS France

-  96% de participation aux AG
-  25 assemblées générales votées
-  544 résolutions analysées
-  60% de présence physique
-  86,4% de votes en faveur du management

Focus : Vote HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE

-  100% de participation aux AG
-  24 assemblées générales votées
-  523 résolutions analysées
-  58,3% de présence physique
-  41 rencontres ESG + 364 RDV financiers
-  85,9% de votes en faveur du management

TABLE DES MATIERES

Structure du présent rapport

Le présent rapport présente de manière exhaustive et transparente la manière dont HOMA CAPITAL intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement.

Il comprend :

TABLE DES MATIÈRES

I. POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

- 1.1 Introduction et contexte réglementaire
- 1.2 Périmètre de vote
- 1.3 Nos principes directeurs
- 1.4 Processus de décision de vote
- 1.5 Notre démarche d'engagement actionnarial

II. ACTIVITÉ DE VOTE 2025

- 2.1 Vue d'ensemble et statistiques
- 2.2 Analyse des résolutions par thématique
- 2.3 Situations exceptionnelles

III. ENGAGEMENT ET DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

- 3.1 Stratégie d'engagement
- 3.2 Exclusions et escalade

IV. PERSPECTIVES 2025

ANNEXES

Ce rapport décrit de façon pratique les **procédures, dialogues et résultats** de notre engagement actionnarial, dans un souci de **transparence maximale** envers nos clients, les régulateurs et l'ensemble de nos parties prenantes.

Notre engagement de transparence

Au-delà des obligations réglementaires, HOMA CAPITAL s'engage volontairement à :

- Publier annuellement ce rapport détaillé sur son activité de vote
- Rendre accessible en ligne l'ensemble de ses votes aux assemblées générales
- Communiquer ses positions sur les enjeux ESG majeurs
- Dialoguer de manière ouverte et constructive avec les entreprises
- Partager ses meilleures pratiques avec l'écosystème de l'investissement responsable

Cette transparence constitue, à nos yeux, la meilleure garantie de l'alignement de nos pratiques avec nos engagements et un gage de confiance pour nos clients.

I. POLITIQUE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

• 1.1 Introduction et contexte réglementaire

Notre conviction : le vote, un levier de création de valeur durable

Notre conviction est simple : un actionnaire engagé et actif contribue à une meilleure gouvernance, à des pratiques ESG renforcées et, in fine, à une performance financière et extra-financière supérieure. Le vote constitue un outil stratégique au service de nos clients et de la société.

Cette approche s'inscrit pleinement dans notre stratégie d'investissement responsable et notre volonté d'accompagner les petites et moyennes entreprises françaises dans leur transformation durable.

Un cadre réglementaire exigeant, gage de transparence

Conformité AMF

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (articles 314-100 à 314-102), HOMA CAPITAL a établi le présent document à des fins de transparence sur l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans les fonds dont elle assure la gestion financière.

L'AMF impose aux sociétés de gestion de :

- Définir et publier une politique de vote
- Exercer les droits de vote de manière systématique
- Rendre compte annuellement de l'activité de vote
- Démontrer la cohérence entre politique de vote et stratégie d'investissement

HOMA CAPITAL s'engage à respecter l'ensemble de ces obligations avec **rigueur et transparence**.

Directive « Droits des actionnaires » (SRD II)

La Directive européenne 2007/36/CE modifiée par la Directive 2017/828 (dite « Shareholder Rights Directive II » ou SRD II), transposée en droit français par l'ordonnance n°2019-1067 du 21 octobre 2019, vise à :

- Renforcer l'investissement de long terme dans les sociétés cotées
- Favoriser la transparence des investissements réalisés par les investisseurs institutionnels
- Encourager l'engagement actionnarial actif et le dialogue avec les émetteurs
- Améliorer les pratiques de gouvernance au sein des sociétés européennes

En application de cette directive, HOMA CAPITAL est tenue de décrire et rendre accessible au public son engagement actionnarial à long terme auprès des émetteurs d'actions dans lesquels elle investit.

Périmètre d'application : OPCVM et FIA**Précision importante concernant le périmètre du présent rapport :**

HOMA CAPITAL exerce les droits de vote uniquement pour le compte des porteurs de parts ou actionnaires des OPCVM et FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) dont elle assure la gestion.

En revanche, s'agissant de la gestion sous mandat, HOMA CAPITAL ne vote pas directement aux assemblées générales au nom des mandants. Son engagement actionnarial en gestion sous mandat se limite donc à :

- La sélection rigoureuse des émetteurs selon des critères ESG exigeants
- Le suivi continu de la performance financière et extra-financière tout au long de la durée du mandat
- L'application de la stratégie d'investissement définie avec le mandant

Le présent rapport porte donc exclusivement sur l'exercice des droits de vote dans le cadre de la gestion collective (OPCVM/FIA) pour l'exercice 2025.

Intégration de l'engagement actionnarial dans notre stratégie d'investissement

Chez HOMA CAPITAL, l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de notre stratégie d'investissement responsable. Il ne s'agit pas d'une démarche annexe ou cosmétique, mais d'un pilier central de notre approche.

Alignement impératif avec nos valeurs

L'alignement des principes de notre politique de vote avec notre stratégie d'investissement est impératif pour :

1. Créer de la valeur durable pour nos clients investisseurs
2. Démontrer un engagement actionnarial concret et mesurable
3. Favoriser la transformation ESG des entreprises de notre portefeuille
4. Contribuer à une économie plus responsable et inclusive

Notre politique de vote reflète donc directement :

- Nos critères d'investissement ESG
- Notre focus sectoriel sur l'impact social et environnemental positif
- Notre vision de long terme (horizon d'investissement 5-7 ans)
- Notre conviction que les leaders ESG surperforment à long terme

Une approche cohérente et systématique

Cette cohérence stratégique se traduit concrètement par :

Notre stratégie d'investissement**Notre politique de vote**

Focus petites/moyennes caps françaises Engagement renforcé auprès de PME

Critères ESG exigeants (Art. 9 SFDR)

Attentes ESG élevées et vote en conséquence

Accompagnement long terme

Dialogue continu et suivi d'objectifs

Impact social et environnemental

Soutien aux résolutions climat et sociales

Gouvernance responsable

Exigence sur composition des conseils

En pratique, cela signifie que nous votons systématiquement en cohérence avec les critères qui ont présidé à notre décision d'investissement initiale.

• 1.2 Périmètre de vote

Le nombre de sociétés pour lesquelles HOMA CAPITAL exercera ses droits de vote est strictement limité aux sociétés détenues dans le fonds **HOMA Impact Social France** ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME) détenues dans les fonds **YCAP Tactical Investment, EUROPEAM et FINEX**.

Cette restriction s'inscrit dans une logique de cohérence avec notre stratégie d'engagement, et tient compte des ressources allouées à l'analyse et au suivi des résolutions proposées.

Néanmoins, dans le cadre d'initiatives d'engagement collaboratif, HOMA CAPITAL se réserve la possibilité d'élargir ce périmètre aux sociétés à forte capitalisation détenues dans les fonds **YCAP Tactical Investment, EUROPEAM et FINEX**.

Le tableau ci-après synthétise le périmètre d'application de la politique de vote.

	Article 6 Règlement SFDR	Article 8 Règlement SFDR	Article 9 Règlement SFDR	Politique d'exclusion	Politique d'engagement actionnarial	Politique de vote
Green & Impact Bond France			☑	☑	Approche ciblée	<i>Non applicable</i>
Vindobona Metternich			☑	☑	Approche ciblée	<i>Non applicable</i>
HOMA Impact Social France			☑	☑	Approche systématique pour la totalité des valeurs détenues en portefeuille	Approche systématique pour la totalité des valeurs détenues en portefeuille
YCAP Tactical Investment		☑		☑	Approche ciblée pour les SME	Uniquement pour les SME
EUROPEAM	☑			☑	Approche ciblée pour les SME	Uniquement pour les SME
FINEX	☑			☑	Approche ciblée pour les SME	Uniquement pour les SME

• 1.3 Nos principes directeurs

A. Principes fondamentaux

La politique d'engagement actionnarial décrit la manière dont sont notamment assurés les éléments suivants :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social, environnemental et du gouvernement d'entreprise ;
- Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- La coopération avec les autres actionnaires ;
- La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.

Une ou plusieurs de ces informations peuvent ne pas figurer dans la politique d'engagement actionnarial si les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent.

La Société de Gestion a pour principes :

- D'agir dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, dans le respect du règlement des Fonds et des règles de gestion des conflits d'intérêts applicables,
- De veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires,
- De veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

De plus, l'analyse et le vote sur des résolutions à caractère ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) sont guidés par le respect des principes suivants et la pertinence des solutions proposées par rapport à la situation spécifique de chaque société :

- La recherche de la création de valeur sur le long terme,
- La nécessaire maîtrise des aspects économiques et financiers,
- Le souci d'une bonne gouvernance,
- Le développement d'un cadre de travail sain et stimulant,
- Les efforts pour réduire son impact environnemental,
- Les relations équilibrées avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, société civile...),
- Une gestion des risques et des opportunités relatives au développement durable.

Ces caractéristiques jouent un rôle prépondérant dans la politique d'engagement actionnarial d'HOMA CAPITAL. Elles représentent une boussole permettant de définir les critères d'investissement qui assurent l'alignement entre nos convictions et celles de nos futurs investisseurs.

En s'impliquant sur les résolutions à caractère social, sociétal ou environnemental proposées par les entreprises ou déposées par les actionnaires, HOMA CAPITAL souhaite agir dans le meilleur intérêt des clients.

Dans le respect de ces principes, HOMA CAPITAL examine au cas par cas les résolutions soumises au vote et notamment :

- Les décisions entraînant une modification des statuts (assemblées générales extraordinaires),

- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- La nomination et la révocation d'organes sociaux,
- Les conventions réglementées,
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes.

La mise en œuvre de la procédure d'exercice des droits de vote de HOMA CAPITAL s'appuie sur la surveillance et l'analyse des résolutions qui sont proposées lors des Assemblées Générales d'actionnaires, en application des principes de base de la bonne gouvernance, ci-dessous mentionnés :

- La surveillance du respect des droits statutaires des actionnaires (application du principe « une action, une voix »),
- La surveillance de la qualité et des pouvoirs des membres du conseil d'administration ou de surveillance (application des principes de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil),
- La surveillance de la rémunération des dirigeants et, d'une manière générale, la vérification du caractère approprié et proportionné de l'association des dirigeants et des salariés au capital (application des principes de transparence et d'équité des rémunérations),
- La surveillance de l'affectation du résultat et de l'utilisation des fonds propres (application du principe de « gestion raisonnée » des fonds propres dont la rémunération Cash des dirigeants),
- L'approbation des comptes, de la gestion, des conventions réglementées et du renouvellement des Commissaires aux Comptes
- D'intégrité des comptes, de la qualité de la communication, et de limitation des situations de conflits d'intérêts lors du renouvellement des mandats des CAC),
- L'analyse des développements stratégiques et des opérations en capital (qui doivent être justifiées et équilibrées et respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire) telles que les programmes de rachat d'actions ou d'émission d'actions nouvelles, ainsi que toutes les diverses propositions qui peuvent être soumises aux actionnaires (jetons de présence, autres modifications statutaires, etc.).

B. Nos positions sur les enjeux-clés**SOCIAL**Capital humain et diversité

- ✓ Diversité au conseil : minimum 40% de femmes
- ✓ Vote CONTRE le président du comité des nominations si objectif non atteint sans justification
- ✓ Transparence sur écarts salariaux et politique d'égalité professionnelle

Droits humains et chaîne de valeur

- ✓ Due diligence sur chaîne d'approvisionnement
- ✓ Respect des normes OIT
- ✓ Transparence sur conditions de travail

GOUVERNANCEIndépendance et composition du conseil

- ✓ Tendre vers 50% d'administrateurs indépendants
- ✓ Évaluation régulière du conseil

Rémunération des dirigeants

- ✓ Alignement performance/rémunération
- ✓ Intégration de critères ESG (minimum 20%)
- ✓ Transparence totale (ratios, composantes, KPIs)
- ✓ Vote CONTRE si :
 - Augmentation excessive non justifiée
 - Absence de critères ESG
 - Manque de transparence
 - Ratio CEO/médian > 120

Droits des actionnaires

- ✓ Principe « une action = une voix »
- ✓ Vote CONTRE structures à droits de vote multiples
- ✓ Opposition aux clauses anti-OPA excessives

- **1.4 Processus de décision de vote**

PROCESSUS D'ANALYSE ET DE VOTE**ÉTAPE 1 : RÉCEPTION ET ANALYSE PRÉLIMINAIRE**

- Réception brochure AG (J-21 minimum)
- Analyse des résolutions par l'équipe ESG

**ÉTAPE 2 : ANALYSE APPROFONDIE**

- Mise en contexte : historique, engagement
- Évaluation ESG de l'entreprise
- Application de notre politique de vote

**ÉTAPE 3 : DÉCISION DE VOTE**

- Décision collégiale (équipe gestion + ESG)
- Validation finale par responsable ESG

**ÉTAPE 4 : ENGAGEMENT PRÉ-AG**

- Partage des décisions de vote en amont de l'AG conformément aux recommandations des PRI

**ÉTAPE 5 : VOTE ET CONFIRMATION**

- Saisie sur plateforme de vote (J-2)
- Vérification de l'exécution
- Réconciliation post-AG

**ÉTAPE 6 : SUIVI POST-AG**

- Feedback entreprise si vote contre
- Suivi engagements
 - Documentation

ProxyEdge : Outil de vote uniquement : La décision finale appartient à HOMA CAPITAL (vote systématiquement sur la base de son analyse propre)

- **1.5 Notre démarche d'engagement actionnarial**

HOMA CAPITAL inscrit, au cœur de sa démarche d'investisseur responsable, la volonté d'accompagner les entreprises dans la durée afin de les aider à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cette conviction se matérialise par le suivi de l'amélioration continue de bonnes pratiques ESG et par l'exercice systématique des droits de vote aux Assemblées Générales (AG) des sociétés dans lesquelles le fonds HOMA IMPACT SOCIAL France est investi ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises (PME) détenues dans les fonds **YCAP Tactical Investment, EUROPEAM et FINEX**. En effet, le vote aux Assemblées Générales est du devoir de tout actionnaire.

C'est pourquoi, nous avons pris l'engagement de voter de façon systématique à l'ensemble des Assemblées Générales des **petites et moyennes entreprises** présentes dans nos portefeuilles gérés de façon active.

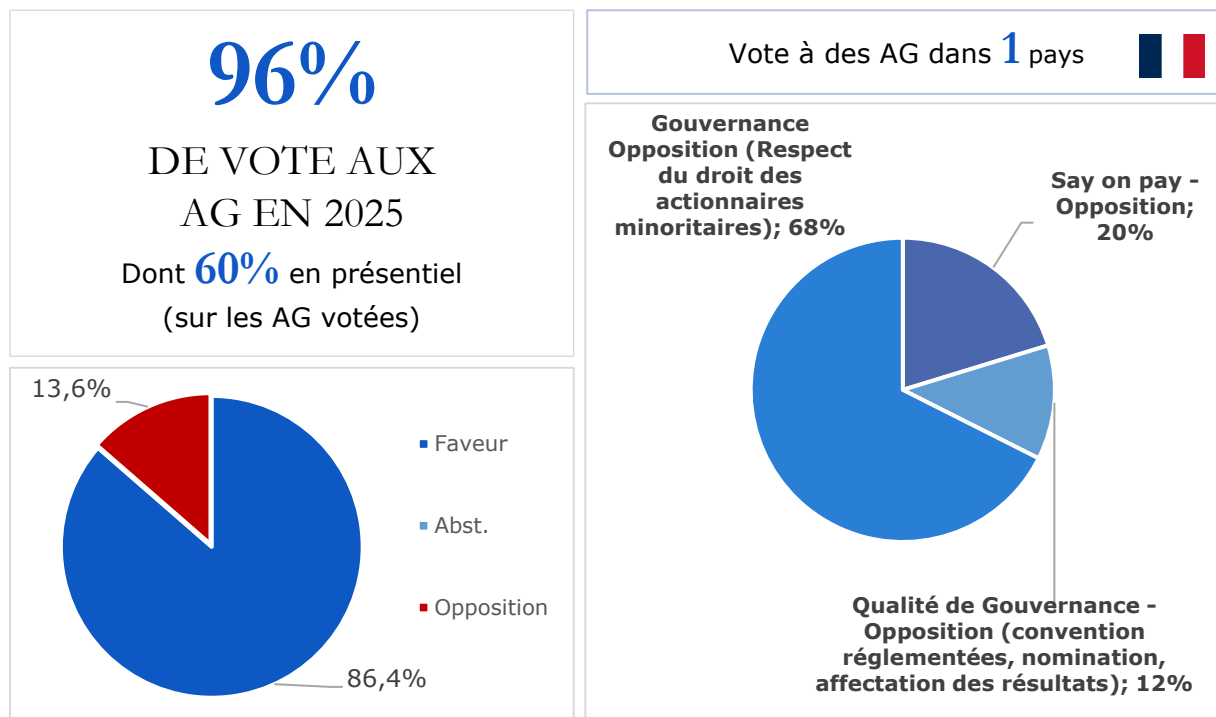
HOMA IMPACT SOCIAL France / UN ENGAGEMENT À LONG TERME

- ✓ Vote systématique : 96% des AG en 2025
- ✓ Présence physique privilégiée (58% en 2025)
- ✓ Dialogue régulier : 41 RDV ESG en 2025
- ✓ Suivi financier : 450 RDV en 2025
- ✓ Escalade si nécessaire : désinvestissement voire exclusion

II. ACTIVITÉ DE VOTE 2024

• 2.1 Vue d'ensemble et statistiques

En 2025, HOMA CAPITAL a tenu son engagement et voté aux assemblées générales de 25 petites capitalisations dont le siège social est en France et détenues en portefeuille à la date des AG, soit une participation de 96%.



En 2025, on note deux défaillances de vote :

1. **Un (1) Vote validé mais non exécuté** : Concernant le fonds HOMA Impact Social France : nous avons été informés par le dépositaire d'un problème technique qui a empêché la transmission du vote à l'AG de TFF depuis la plateforme ProxyEdge alors même que le vote était validé et qu'aucune autre action de notre part n'était nécessaire.
2. **Un (1) Vote impossible** : concernant le fonds YCAP Tactical Investment, lors de la mise en place du vote via la plateforme ProxyEdge, le délai d'implémentation s'est révélé trop long pour que le vote à l'AG de Vallourec soit accessible.

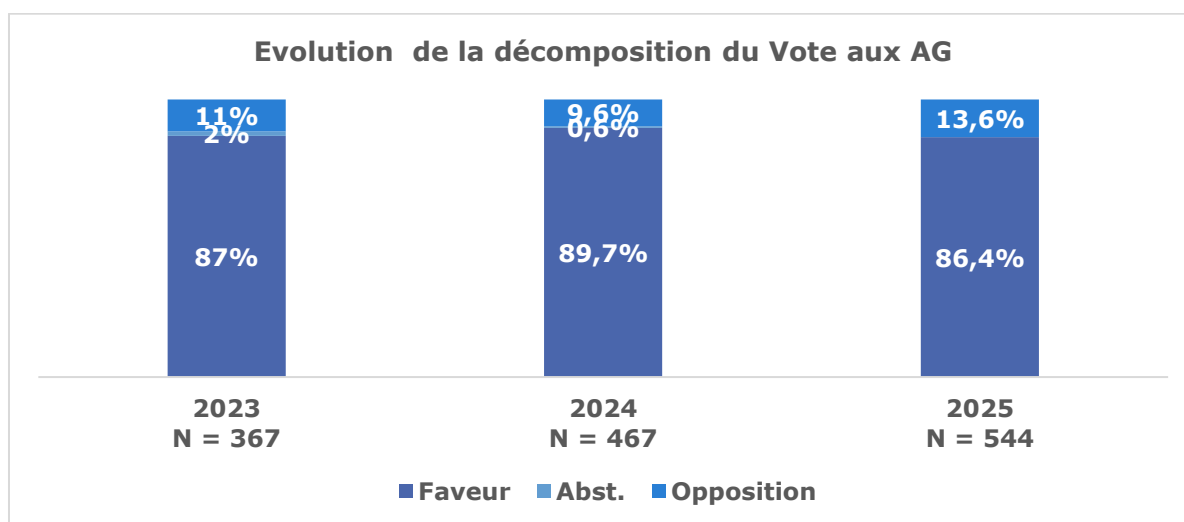
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE VOTE

Le nombre de sociétés Small Mid Caps détenues en portefeuille reste comparable à la période précédente.

	2023	2024	2025
Nombre d'AG votées	17	23	25

En 2025, HOMA CAPITAL a soutenu 470 résolutions sur un total de 544, soit 86,4%.

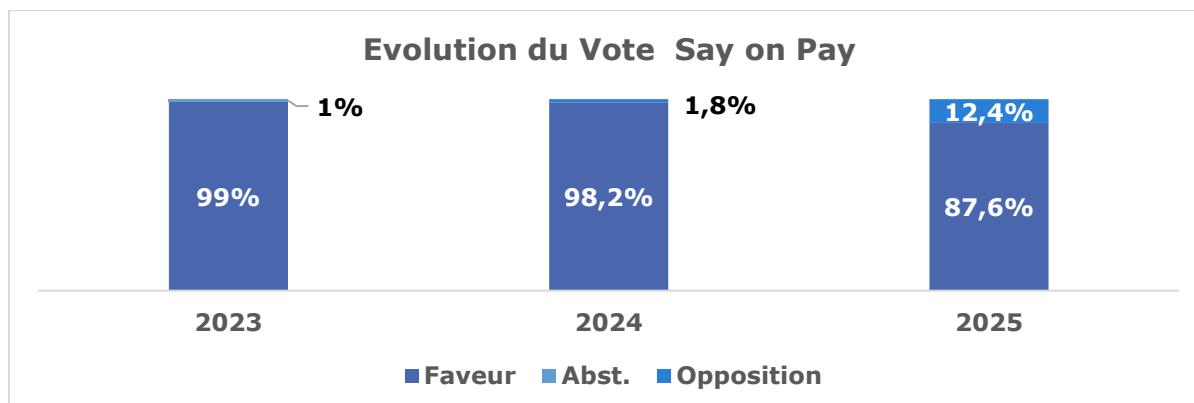
La société a voté contre 74 résolutions, soit 13,6% des résolutions.



Notre approche :

→ Nous encourageons l'intégration de critères ESG dans la rémunération variable des mandataires sociaux

→ Nous exigeons transparence totale sur composantes et ratios de rémunération



87,6% de votes favorables soit **12**/121 de Votes CONTRE

Les votes *contre* ont été motivés par :

- Des augmentations excessives non justifiées par la performance
- Un manque de transparence globale du management

2.2 Analyse des résolutions par thématique

A. Répartition des résolutions votées

TYPOLOGIE DES RÉSOLUTIONS (N=544)

Résolutions ordinaires (courantes)	
Approbation comptes	50
Affectation résultat	24
Décharge administrateurs Quitus	4
Nomination CAC	12
Résolutions gouvernance	
Say on Pay	121
Nomination administrateurs	37
Modifications statuts	29
Résolutions financières	
Autorisations sur le capital	22
Rachats d'actions	8
Résolutions ESG actionnaires	
Climat	2

B. Analyse des votes en opposition par thématique

DÉCOMPOSITION DES 74 VOTES CONTRE

Total	N= 74 votes en opposition
Suppression du droit préférentiel de souscription	68%
Say on pay	20%
Convention réglementées	7%
Nomination / renouvellement	4%
OPA	3%
Affectation des résultats	1%

2.3 Situations exceptionnelles

Cette section documente les situations hors norme rencontrées en 2025 et notre traitement.

-  **Votes exécutés : 24**
-  **Vote validés mais non exécutés** (avec motif) : 1 - TFF
-  **Votes impossibles** (délai de mise en place trop long) : 1 - Vallourec

A. Votes validés mais non exécutés

Pour l'AG de [TONNELLERIE FRANCOIS FRERES TFF GROUP ISIN FR0000071904] du 24/10/2025, notre vote a été validé sur la plateforme de vote conformément à notre politique de vote. Cependant, en raison d'une défaillance technique chez le dépositaire, ce vote n'a pas été transmis à l'émetteur. Cette situation indépendante de notre volonté nous a été signalée par le dépositaire lui-même et nous l'avons renseignée dans notre base *incident*.

B. Vote impossible

Le comité stratégique ESG, réuni le [xxx] 2025, a validé la mise en œuvre de la politique de vote pour les Small & Mid Caps France détenues en portefeuille.

Toutefois, le déploiement opérationnel du dispositif de vote pour le fonds YCAP Tactical Investment n'a pas pu être finalisé dans les délais, ce qui n'a pas permis de transmettre à temps les documents requis pour l'assemblée générale de Vallourec.

Dans un souci de transparence, nous n'avons pas inclus le vote à l'AG de Vallourec dans le périmètre de ce rapport.

Notre périmètre inclut toutes les AG où nous avons l'intention de voter, et donc transmis un bulletin de vote, même si l'exécution a échoué pour des raisons techniques.

96% des votes ont été vérifiés post-AG

III. ENGAGEMENT ET DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

3.1 Stratégie d'engagement

NOTRE PHILOSOPHIE D'ENGAGEMENT

L'engagement actionnarial est au cœur de notre approche d'investisseur responsable. Le vote n'est que l'aboutissement d'un dialogue continu tout au long de l'année.

Trois des quatre fonds ouverts de HOMA CAPITAL relèvent de l'article 9 du Règlement SFDR, ce qui implique la mise en place d'un dialogue avec les sociétés détenues en portefeuille.

HOMA IMPACT SOCIAL France

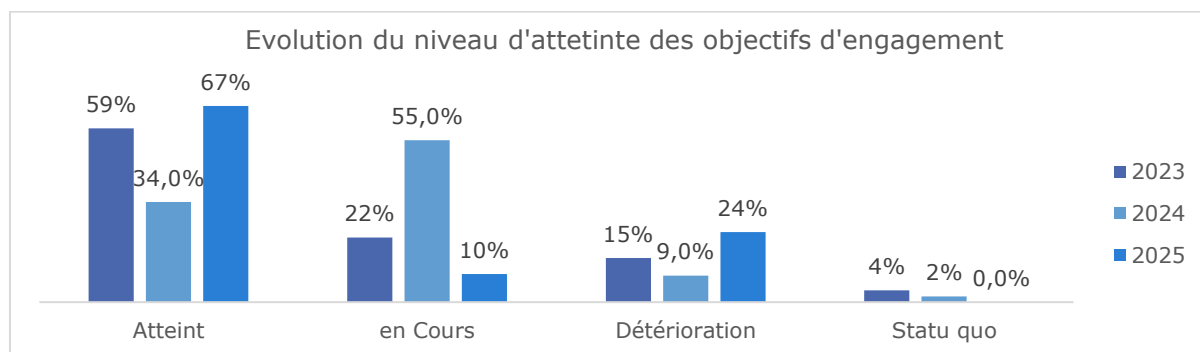
Concernant le fonds HOMA IMPACT SOCIAL France, 100% des entreprises ont été rencontrées en 2025. Les notations 2024 d'Ethifinance, publiées fin décembre 2025, nous offrent une mesure de l'impact auquel HOMA Capital a contribué à générer au sein de ces sociétés. Cette performance extra-financière encourageante est le résultat d'un dialogue continu avec l'ensemble des dirigeants.

HOMA IMPACT SOCIAL France : Synthèse des rendez-vous 2025

RDV d'engagement (extra-financier)	42
<i>Dont Participation aux Assemblées Générales</i>	24
RDV de suivi d'activité (financier)	415

Degré d'atteinte des objectifs extra-financiers

A quelques exceptions, le dialogue extra-financier avec l'ensemble des entités s'est renforcé au cours de l'année 2025 vs. 2024.



En ce qui concerne les fonds Vindobona Metternich et Green & Impact Bond France, nous avons poursuivi le dialogue avec certaines entreprises du secteur financier présentes dans nos portefeuilles, en leur adressant un questionnaire destiné à évaluer leurs progrès en matière d'égalité des chances.

3.2 Exclusions et escalade

Les fonds détenus et gérés (à l'exception des fonds dédiés et fonds de fonds) par HOMA CAPITAL sont soumis à la politique **d'exclusion** et de gestion des **controverses**.

PROCESSUS D'ESCALADE**Niveau 1 : DIALOGUE CONSTRUCTIF**

100% des sociétés du fonds HOMA Impact Social France

Niveau 2 : ENGAGEMENT RENFORCÉ à la suite de controverses

→ 1 société en 2025 : LVMH (Fonds : Vindobona Metternich)

- Objectifs formalisés : Réduction du risque sur la chaîne de valeur
- Timeline définie : à 3/6 mois

Niveau 3 : ESCALADE

→ 6 sociétés en 2025 :

- Votes contre direction :

Sociétés	Date de l'AG	Résolutions	Thématique
LUMIBIRD	29/04/2025	6 – Approbation des conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;	Gouvernance : Conventions réglementées (6 ^{ème} résolution)
M6 Groupe Métropole Télévision	29/04/2025	8 - Nomination de Madame Julie Walbaum en qualité de membre du Conseil de Surveillance	Gouvernance : composition du conseil (8 ^{ème} résolution)
NRJ GROUP	15/05/2025	3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende ;	Gouvernance : Affectation du résultat (3 ^{ème} résolution)
		4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions ;	Gouvernance : Conventions réglementées (4 ^{ème} résolution)
SERGE FERRARI GROUP	15/05/2025	3 - Conventions réglementées (3 ^{ème} résolution) ;	Gouvernance : Conventions réglementées (3 ^{ème} résolution)
		6 - Renouvellement du mandat de Monsieur Sébastien Ferrari en qualité de membre du conseil de surveillance (6 ^{ème} résolution) ;	Gouvernance : composition (6 ^{ème} résolution)
		7 - Nomination de Madame Victoire Ferrari en qualité de membre du conseil de surveillance (7 ^{ème} résolution) ;	Gouvernance : composition (7 ^{ème} résolution)
PULLUP Entertainment	25/09/2025	6 - Approbation d'une convention réglementée en application des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce, et mentionnée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes (avenant à la convention de prestations de services conclue avec la société FLCP & Associés)	Gouvernance : Conventions réglementées (6 ^{ème} résolution)
Française de l'énergie	05/12/2025	4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;	Gouvernance : Conventions réglementées (4 ^{ème} résolution)

Niveau 4 : Désinvestissement

→ 1 société en 2025 : NRJ GROUP

Raison : Dialogue limité et peu fructueux

L'engagement a des limites. Le désinvestissement est dernier recours mais nécessaire pour préserver intégrité de nos fonds et cohérence de notre démarche.

IV. PERSPECTIVES 2025

Priorités et engagements pour 2026

NOS ENGAGEMENTS 2026

2025 a été une année remarquable pour notre engagement actionnarial, avec des résultats concrets et mesurables : 59% des objectifs ESG atteints (vs 34% en 2024).

Cette performance démontre que l'engagement patient, structuré et accompagnant porte ses fruits, même auprès de PME aux ressources limitées.

En 2025, nous rehaussons nos ambitions, notamment sur le climat et la biodiversité, tout en maintenant notre approche constructive et notre présence active auprès de nos sociétés.

Le vote et l'engagement ne sont pas une contrainte réglementaire mais un levier stratégique de création de valeur durable pour nos clients et la société.

OBJECTIF 1 : MAINTENIR EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

✓ Cible : OBJECTIF DE 100% participation AG (4ème année consécutive)

✓ Cible : ≥50% présence physique

OBJECTIF 2 : RENFORCER L'ENGAGEMENT AVEC LES 2METTEURS FONDS OBLIGATAIRES

✓ Cible : Enquête

✓ Cible : ≥50% présence physique

ANNEXES

ANNEXE A : Liste détaillée des votes 2025

<https://www.homacapital.fr/wp-content/uploads/2026/03/AG2025-Liste-complete-des-votes-.pdf>

ANNEXE B : Politique de vote (synthèse)

La politique de vote de HOMA Capital s'inscrit dans une démarche d'investissement responsable et d'engagement actionnarial de long terme. Elle vise à exercer les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs, tout en tenant compte des enjeux de gouvernance, des impacts sociaux et environnementaux, et de la création de valeur durable.

Le périmètre d'application de cette politique est prioritairement centré sur le fonds **HOMA Impact Social France**, pour lequel l'exercice des droits de vote est systématique sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille. Il est également appliqué, de manière ciblée, aux PME cotées détenues dans certains autres fonds de la gamme, en cohérence avec les ressources de suivi et la stratégie d'engagement de la société.

L'analyse des résolutions repose sur un examen au cas par cas, fondé sur plusieurs principes directeurs, parmi lesquels la qualité de la gouvernance, la transparence de l'information, le respect des droits des actionnaires, l'équilibre dans le partage de la valeur, l'attention portée aux parties prenantes, et la prise en compte des performances financières et extra-financières.

La politique de vote est étroitement articulée avec la démarche ESG de HOMA Capital. Elle s'appuie sur l'analyse interne des équipes de gestion et ISR, sur le suivi des controverses, ainsi que sur des données issues de fournisseurs externes spécialisés. Le dialogue avec les entreprises constitue un levier complémentaire au vote, en particulier sur les enjeux sociaux, de gouvernance et de durabilité. En cas d'insuffisance persistante ou de controverse grave, HOMA Capital peut renforcer son engagement, geler de nouveaux investissements ou envisager une sortie de position.

Les décisions de vote s'organisent autour de cinq grands axes. Le premier concerne l'approbation des comptes, la qualité de l'information financière et le contrôle des conventions réglementées. Le deuxième axe porte sur la composition, l'indépendance, la diversité et le bon fonctionnement des conseils d'administration. Le troisième vise les opérations sur le capital, l'affectation du résultat, les rachats d'actions et le respect du droit préférentiel de souscription. Le quatrième concerne les droits des actionnaires, notamment l'égalité de traitement, la transparence et l'opposition aux dispositifs susceptibles de restreindre indûment les pouvoirs de l'assemblée générale. Le cinquième axe est consacré à la rémunération des dirigeants, qui doit être raisonnable, justifiée, transparente et cohérente avec les performances financières et extra-financières de l'entreprise.

Une attention particulière est portée aux enjeux sociaux, en cohérence avec le positionnement de HOMA Capital et plus particulièrement avec l'objectif du fonds HOMA Impact Social France. La société de gestion est ainsi favorable aux dispositifs renforçant la qualité du dialogue social, l'actionnariat salarié, l'association des salariés à la création de valeur, ainsi qu'aux pratiques de rémunération compatibles avec l'équité interne et le partage équilibré de la valeur.

Enfin, HOMA Capital formalise et documente l'ensemble de ses décisions de vote. Un reporting annuel retrace les conditions d'exercice des droits de vote, les éventuels écarts par rapport aux principes de la politique, ainsi que les situations de conflits d'intérêts identifiées et traitées. Cette organisation vise à garantir la traçabilité, la cohérence et la transparence de l'exercice des droits d'actionnaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Informations réglementaires ESG :

<https://www.homacapital.fr/informations-reglementaires/?section=investisseur&modal=on>

Politique de vote complète

<https://www.homacapital.fr/wp-content/uploads/2026/03/Politique-dengagement-actionnarial-et-de-vote-2026-02-16.pdf>

Politique d'exclusion

https://www.homacapital.fr/wp-content/uploads/2026/03/HOMACAPITAL_PolitiqueExclusion-2026-03-06-1.pdf

Pour plus d'informations

Equipe ESG : esg@homacapital.fr

HOMA CAPITAL

1 BOULEVARD PASTEUR

75015 PARIS

01.75.77.47.00 | www.homacapital.fr | contact@homacapital.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES Ce document est fourni à titre purement indicatif et ne constitue ni un contrat, ni une recommandation, ni une offre d'achat ou de vente. Ce document est la propriété intellectuelle de HOMA CAPITAL. Toute reproduction ou partie de ce document est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de HOMA CAPITAL.